



RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :
 Bid Receiving - Réception des soumissions:

GEN-ATL-bidsubmission-soumission@csc-scc.gc.ca

REQUEST FOR A STANDING OFFER
DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES

[Regional Master Standing Offer \(RMSO\)](#)
[Offre à commandes maître régionale \(OCMR\)](#)

Canada, as represented by the Minister of the Correctional Service of Canada, hereby requests a Standing Offer on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre du Service correctionnel Canada, autorise par la présente, une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés énumérés ci-après.

Comments — Commentaires :

Vendor/Firm Name and Address —
Raison sociale et adresse du fournisseur/de
l'entrepreneur :

Telephone # — N° de Téléphone : _____

Fax # — No de télécopieur : _____

Email / Courriel : _____

GST # or SIN or Business # — N° de TPS
 ou NAS ou N° d'entreprise : _____

Sujet: Éducation, prévention et services de soutien sur la réduction des méfaits et la dépendance relativement aux maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang pour les établissements carcéraux fédéraux au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse

Solicitation No. — N° de l'invitation 21201-24-4618411	Date: Le 17 janvier 2024
--	---------------------------------

Client Reference No. — N° de Référence du Client
21201-24-4618411

GETS Reference No. — N° de Référence de SEAOG
N/A

Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 2 :00 PM On / Le : Le 16 février 2024	Time Zone : AST Fuseau horaire : HNA
--	---

Delivery Required — Livraison exigée :
See herein – Voir aux présentes

F.O.B. — F.A.B.
Plant – Usine: _____ Destination: _____ Other-Autre: _____

Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à:
Sylvie Gallant, Agente régionale des contrats
Sylvie.Gallant@csc-scc.gc.ca

Telephone No. – N° de téléphone: 506-378-8724	Fax No. – N° de télécopieur:
---	-------------------------------------

Destination of Goods, Services and Construction:
Destination des biens, services et construction:
 Multiple as per call-up.
 Multiples, selon la commande subséquente.

Établissements fédéraux du Nouveau-Brunswick : Complexe pénitentiaire de Dorchester et l'Établissement Atlantique

Établissements fédéraux du Nouvelle-Écosse : l'Établissement Nova pour femmes et l'Établissement Springhill

Security – Sécurité
This request for a Standing Offer includes provisions for security.
Cette Demande d'offre à commandes comprend des dispositions en matière de sécurité.

Instructions: See Herein
Instructions : Voir aux présentes

Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre du signataire autorisé du fournisseur/de l'entrepreneur

_____ Name / Nom	_____ Title / Titre
_____ Signature	_____ Date

(Sign and return cover page with offer/
 Signer et retourner la page de couverture avec l'offre)



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction
2. Sommaire
3. Exigences relatives à la sécurité
4. Révision du nom du Ministère
5. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des offres
3. Ancien fonctionnaire
4. Demandes de renseignements - demande d'offres à commandes
5. Lois applicables
6. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences relatives à la sécurité

PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre
2. Exigences relatives à la sécurité
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée de l'offre à commandes
5. Responsables
6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
7. Utilisateurs désignés
8. Procédures pour les commandes
9. Instrument de commande
10. Limite des commandes subséquentes
14. Ordre de priorité des documents
12. Attestations et renseignements supplémentaires
13. Lois applicables



B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Énoncé des travaux
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Divulgateur proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires
5. Paiement
6. Instructions pour la facturation
7. Assurances exigences particulières
8. Responsabilité
9. Contrôle
10. Fermeture d'installations gouvernementales
11. Dépistage de la tuberculose
12. Conformité aux politiques du SCC
13. Conditions de travail et de santé
14. Responsabilités relatives au protocole d'identification
15. Services de règlement des différends
16. Administration du contrat
17. Guide d'information pour les entrepreneurs

Liste des annexes :

- Annexe A - Énoncé des travaux
- Annexe B - Base de paiement proposée
- Annexe C - Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité
- Annexe D - Critères d'évaluation
- Annexe E - Programme de sécurité des contrats – Demande d'inscription (DI)



PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit:

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances : comprend des exigences particulières auxquelles les offrants doivent répondre; et
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
 - 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
 - 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent l'Énoncé des travaux, la Base de paiement et toute autre annexe.

2. Sommaire

Le Service correctionnel du Canada (SCC) doit fournir des interventions de prévention, comme des possibilités d'apprentissage et des services de soutien, afin de réduire la transmission de maladies infectieuses aux détenus sous responsabilité fédérale au Nouveau-Brunswick (Volet 1) et en Nouvelle-Écosse (Volet 2) en fonction des besoins. Le travail comprendra ce qui suit.

Instructions aux soumissionnaires :

- Cette exigence est divisée en deux (2) volets. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour un (1) volet ou pour les deux (2) volets. Les soumissionnaires doivent se référer à l'annexe B – Modalités de paiement pour connaître le niveau d'effort estimé pour chaque volet.
- Le SCC peut attribuer jusqu'à deux (2) offre à commandes dans le cadre de ce processus de demande de propositions : un (1) offre à commande pour le Nouveau-Brunswick et un (1) offre à commande pour la Nouvelle-Écosse.
- L'offrant peut présenter une offre pour un ou plusieurs volets de services, selon sa capacité à fournir les ressources requises.
- Exemples pour plus de clarté :
 - Si trois (3) soumissionnaires soumettent des offres pour le volet 1, l'offre conforme la plus basse se verra attribuer le volet 1.



- Si cinq (5) soumissionnaires soumettent des offres pour le volet 2, l'offre conforme la plus basse se verra attribuer le volet 2.

Le premier objectif est de fournir aux détenus fédéraux du Nouveau-Brunswick (Volet 1) et de la Nouvelle-Écosse (Volet 2) des services d'éducation et de soutien centrés sur les clients sur les thèmes de la réduction des méfaits associés à la transmission des maladies transmissibles sexuellement et par le sang, la toxicomanie et à la dépendance afin de prévenir les conséquences négatives de la toxicomanie et d'améliorer la santé **sur une base au fur et à mesure des demandes**.

Le deuxième objectif est de fournir des interventions de prévention telles que des occasions d'apprentissage pédagogique et des services de soutien aux clients afin de réduire la transmission de maladies infectieuses telles que le VIH, l'hépatite C, les Infections Transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) ainsi qu'aider les clients, lorsque requis avec la gestion de maladies infectieuses **au fur et à mesure des demandes**. Les services seront fournis en collaboration avec les équipes de soins de santé directement aux détenus au moyen de stratégies dépourvues de jugement et non coercitives afin d'améliorer les compétences et les connaissances des clients pour leur permettre de vivre plus en sécurité et en meilleure santé.

La prestation du programme et l'élaboration du curriculum, pour chaque établissement, doivent comprendre les éléments suivants.

- a. Visiter et fournir du matériel de soutien et de promotion pour la marche annuelle du sida dans les établissements fédéraux du Nouveau-Brunswick (Volet 1) et de la Nouvelle-Écosse (Volet 2). L'offrant fournira deux employés et/ou des bénévoles pour assister aux activités de la Journée de la marche du sida avec les détenus et participer à leurs activités.
- b. Présenter un atelier d'une demi-journée sur l'hépatite et le VIH/sida et fournir des ressources de sensibilisation telles que des affiches et des brochures. Le contenu des ateliers donnera un aperçu de l'hépatite et du VIH au Nouveau-Brunswick (Volet 1), en Nouvelle-Écosse (Volet 2), au Canada et dans le monde. Ces ateliers peuvent avoir pour objectif de dispenser les modules du Programme d'éducation et d'entraide par les pairs, ainsi que par la formation continue des conseillers et bénévoles du Programme d'éducation et d'entraide par les pairs. Le Programme d'éducation et d'entraide par les pairs est un programme élaboré par le SCC qui sera disponible au contractant aux fins d'exécution du programme. Un atelier d'une demi-journée dure 3 heures.
- c. Présenter deux ateliers d'une demi-journée distincts sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang aux détenus. Le contenu des ateliers donnera un aperçu des facteurs de risque faible et élevé de contracter ces maladies infectieuses, de la manière de prévenir la transmission des infections et des renseignements sur les tests. Un atelier d'une demi-journée dure 3 heures.
- d. Fournir deux ateliers distincts d'une demi-journée sur les initiatives de réduction des méfaits et l'utilisation sans risque de drogues, notamment les effets de la dépendance et de la consommation problématique de substances, afin de réduire les maladies transmissibles par le sang telles que le VIH/sida et l'hépatite C et de réduire le taux de décès découlant de surdosage et la stigmatisation. Un atelier d'une demi-journée dure 3 heures.
- e. Fournir deux réunions de soutien individuelles distinctes avec les détenus séropositifs ou atteints d'hépatite dans chacun des établissements. La durée de ces séances sera de trois heures et pourra accueillir jusqu'à trois détenus par séance. Tout doit être mis en œuvre pour utiliser ces séances de soutien. Toutefois, si aucun délinquant séropositif ou atteint d'hépatite ne demande de l'aide, ces séances peuvent être utilisées à des fins d'éducation ou de sensibilisation.



- f. Fournir quatre réunions de soutien de groupe distinctes pour les clients dépendants, y compris des stratégies d'autogestion dans chaque établissement. La durée de ces séances sera de trois heures et pourra accueillir jusqu'à dix clients par séance. Tout doit être mis en œuvre pour utiliser ces séances de soutien. Toutefois, si aucun délinquant ne demande de l'aide, ces séances peuvent être utilisées à des fins d'éducation ou de sensibilisation.
- g. À la demande du responsable du projet, participer aux activités et aux comités liés à l'amélioration de la qualité, à la sécurité des patients et à l'agrément au sein de l'administration régionale ou des établissements.
- h. Fournir des ouvrages documentaires novateurs et interactif pour chaque séance afin d'éduquer et de faire participer tous les participants dotés de capacités et de styles d'apprentissage variés en collaboration avec le responsable du projet en vue de s'assurer que tout le matériel est adapté à l'environnement correctionnel et répond aux exigences de sécurité.
- i. Avec chaque facture, fournir un rapport écrit de chaque séance, qui présente en détail les points suivants :
 - 1. la date de la prestation de chaque séance ou atelier;
 - 2. le nombre de participants;
 - 3. un sommaire des activités et des sujets abordés.

Avec la dernière facture, les renseignements supplémentaires suivants doivent être inclus :

 - 4. les commentaires, y compris les points positifs et les points à améliorer;
 - 5. des recommandations pour la prestation de programmes à venir;
 - 6. un rapport définitif résumant l'ensemble du projet.

Lieu de travail :

- a. L'entrepreneur doit exécuter les travaux aux établissements suivants :

Volet 1 :

- à l'Établissement Atlantique, Renous (N.-B.);
- au complexe pénitentiaire de Dorchester, secteurs à sécurité moyenne et à sécurité minimale (Dorchester, NB).

Volet 2 :

- à l'Établissement Nova pour femmes, Truro (N.-É.);
- à l'Établissement Springhill, Springhill (N.-É.).

- b. Déplacement

Des déplacements aux endroits suivants seront nécessaires pour l'exécution des travaux dans le cadre de cette demande d'offre à commandes. Tous les frais liés au déplacement doivent être inclus dans votre tarif tout-compris par atelier/session/heure :

Volet 1 :

Établissements	Adresse
Établissement Atlantique	13175, route 8, case postale 12 Renous (N.-B.) E9E 2E1
Complexe pénitentiaire de Dorchester	4902/4902A, rue Main Dorchester (N.-B.) E4K 2Y9



Volet 2 :

Établissements	Adresse
Établissement Nova pour femmes	180 rue James Truro (N.-É.) B2N 6R8
Établissement Springhill	330 rue McGee Springhill (N.-É.) B0M 1X0

- Du 1 avril, 2024 au 31 mars, 2025 avec quatre (4) années d'option d'un an.

3. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin comporte des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et d'assurances; et la Partie 7 – Offre à commandes et clauses du contrat subséquent. Pour de plus amples renseignements sur les enquêtes de sécurité sur le personnel et les organismes, les offrants devraient consulter le [site Web du Programme de sécurité des contrats \(PSC\)](#) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

4. Révision du nom du Ministère

Cette demande d'offre à commandes est émise par le Service correctionnel du Canada (CSC). Toute référence à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou à son ministre dans le texte intégral ou incorporée par renvoi dans une condition ou une clause du document, ou dans tout contrat subséquent, doit être interprétée comme une référence au SCC ou à son ministre.

5. Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.



PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2023-06-08) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : cent vingt (120) jours

2. Présentation des offres

Les offrants doivent présenter leur offre uniquement au Service correctionnel du Canada (SCC) avant la date et l'heure, et à l'adresse courriel de réception des soumissions indiquées à la page 1 de la demande d'offre à commandes.

L'article 06, Offres déposées en retard, du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : l'article 06 en entier.

Insérer : 06 Offres présentées en retard

Pour les offres présentées par courriel, le gouvernement du Canada supprimera les offres livrées après la date et l'heure de clôture stipulées de la demande d'offre à commandes. Le gouvernement du Canada gardera dans ses dossiers des documents pour documenter les offres présentées en retard par courriel.

L'article 07, Offres retardées, du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : l'article 07 en entier.

Insérer : 07 Offres retardées

Le gouvernement du Canada refusera toute offre retardée.

L'article 08, Transmission par télécopieur ou par Connexion Postel, du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifiée comme suit :

Supprimer : l'article 08 en entier.

Insérer : 08 Transmission par courriel



- a. Sauf indication contraire dans la demande d'offre à commandes, les offrants doivent présenter leur offre à l'adresse courriel pour la réception des soumissions du SCC, indiquée à la page 1 du document de demande d'offre à commandes. Cette adresse courriel est la seule adresse courriel acceptable pour les offrants afin de présenter leur offre en réponse à la présente demande d'offre à commandes.
- b. Les offrants peuvent transmettre leur offre en tout temps avant la date et l'heure de clôture de la demande d'offre à commandes.
- c. Les offrants devraient inclure le numéro de la demande d'offre à commandes dans le sujet de leur courriel.
- d. Le gouvernement du Canada ne sera responsable d'aucune défaillance attribuable à l'utilisation du mode de transmission ou de réception des offres par courriel, y compris, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :
 - i. Réception d'une offre brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. Disponibilité ou état du service de courriel;
 - iii. Incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. Retard dans la transmission ou la réception de l'offre;
 - v. Défaut de la part de l'offrant d'identifier correctement l'offre;
 - vi. Illisibilité de l'offre;
 - vii. Sécurité des données incluses dans l'offre.
 - viii. Défaut de la part de l'offrant de transmettre l'offre à la bonne adresse courriel;
 - ix. Problèmes de connectivité;
 - x. Pièces jointes à un courriel bloquées ou non reçues même si le courriel de l'offrant a bien été transmis.
- e. Le SCC enverra par courriel un accusé de réception du courriel de l'offrant à partir de l'adresse courriel de réception des soumissions. Cet accusé de réception confirmera uniquement la réception du courriel de l'offrant et ne confirmera pas si toutes les pièces jointes du courriel de l'offrant ont été reçues, si elles peuvent être ouvertes ou si leur contenu est lisible. Le SCC ne répondra pas aux courriels de suivi des offrants demandant la confirmation des pièces jointes.
- f. Les offrants doivent s'assurer qu'ils se servent de la bonne adresse courriel pour soumettre leur offre, et ne doivent pas simplement se fier à la fiabilité des fonctions copier-coller en transposant l'adresse courriel figurant sur la première page du document de demande d'offre à commandes.
- g. Une offre transmise d'un offrant à l'adresse courriel de réception des soumissions du SCC constitue une offre officielle de la part de l'offrant, et doit être soumise conformément à l'article 05 du document 2006, instructions uniformisées – demande d'offre à commandes – biens ou services – besoins concurrentiels.
- h. Les offrants doivent noter que le système de courriel du SCC a une limite de 10 Mo par message électronique. Le système de courriel du SCC rejettera les courriels contenant les pièces jointes suivantes : fichiers séquentiels, fichiers exécutables et fichiers d'images dans les formats suivants : JPEG, GIF et TIFF. Le gouvernement du Canada n'acceptera pas les courriels chiffrés ou les courriels comprenant des pièces jointes protégées par des mots de passe.

L'article 09, Dédouanement, du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est supprimée en intégralité.

Le SCC recommande aux offrants de présenter leur réponse aux exigences de cette demande d'offre à commandes dans un format dactylographié.



Les offrants doivent veiller à ce que tous les renseignements fournis par écrit dans leur offre sont parfaitement lisibles afin de permettre au SCC de terminer l'évaluation des offres. Le SCC se réserve le droit, à son entière discrétion, de ne pas tenir compte de tout renseignement manuscrit qu'il juge illisible lorsqu'il détermine si les offres respectent toutes les exigences de la demande d'offre à commandes, incluant, le cas échéant, tous les critères d'évaluation.

3. Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

Ancien fonctionnaire touchant une pension

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui () Non ()**



Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

Directive sur le réaménagement des effectifs

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui () Non ()**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

4. Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.



5. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Nouveau-Brunswick et en Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

6. Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.



PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

1. Instructions pour la préparation des offres

Le SCC demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : Offre technique : **une (1) copie électronique en format PDF**

Section II : Offre financière : **une (1) copie électronique en format PDF**

Section III : Attestations : **une (1) copie électronique en format PDF**

Les prix devraient figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne devrait être indiqué dans une autre section de l'offre.

Les offrants devraient soumettre leur offre financière et leur offre technique en tant que deux (2) documents distincts.

Afin d'aider le Canada à atteindre les objectifs de la [Politique d'achats écologiques](#), les offrants devraient, dans la mesure du possible :

1. Inclure toutes les certifications environnementales pertinentes pour votre organisation (p. ex., ISO 14001, Leadership in Energy and Environmental Design [LEED], Carbon Disclosure Project, etc.).
2. Inclure toutes les certifications environnementales ou déclarations environnementales de produit (DEP) propres à votre produit ou service (comme l'Association canadienne de normalisation [Groupe CSA], Underwriters Laboratories [lien en anglais seulement] [UL Solutions]; Forest Stewardship Council [lien en anglais et en espagnol seulement] [FSC], ENERGYSTAR, etc.).

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

- 1.2 L'agent de sécurité d'entreprise (ASE) doit s'assurer, par l'entremise du Programme de sécurité des contrats (PSC) que l'offrant et les individus proposés sont titulaires d'une cote de sécurité en vigueur et au niveau exigé, tel que décrit à la Partie 6 – Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences.



PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du SCC évaluera les offres.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les offres seront évaluées en vue de déterminer si elles répondent à tous les critères techniques obligatoires énoncés à l'**Annexe D – Critères d'évaluation**. Les offres qui ne répondent pas aux critères obligatoires seront déclarées non recevables, et seront rejetées.

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA M0220T (2014-06-26), Évaluation du Prix - offre

Les offres qui contiennent une offre financière autre que celle exigée en vertu de l'**Article 3. Section II : offre financière** de la **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES** seront déclarées non conformes.

2. Méthode de sélection

2.1 Clause du Guide des CCUA M0031T (2007-05-25), Méthode de sélection - critères techniques obligatoires seulement

2.2 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.



PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut, s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires.

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – déclaration de condamnation à une infraction

- A) Conformément au paragraphe B, en présentant une offre en réponse à la présente demande d'offre à commandes, l'offrant atteste :
- i. qu'il a lu et qu'il comprend la Politique d'inadmissibilité et de suspension;
 - ii. qu'il comprend que certaines accusations au criminel et déclarations de culpabilité au Canada et à l'étranger, et certaines autres circonstances, décrites dans la Politique, entraîneront ou peuvent entraîner une détermination d'inadmissibilité ou une suspension conformément à la Politique;
 - iii. qu'il est au courant que le Canada peut demander des renseignements, des attestations et des validations supplémentaires auprès de l'offrant ou d'un tiers, afin de prendre une décision à l'égard de son inadmissibilité ou de sa suspension;
 - iv. qu'il a fourni avec son offre une liste complète de toutes les accusations au criminel et déclarations de culpabilité à l'étranger qui le touchent ou qui concernent ses affiliés et les premiers sous-traitants qu'il propose et qui, à sa connaissance, peuvent être semblables aux infractions énoncées dans la Politique;
 - v. qu'aucune des infractions criminelles commises au Canada ni aucune autre circonstance décrite dans la Politique et susceptible d'entraîner une détermination d'inadmissibilité ou de suspension ne s'appliquent à lui, à ses affiliés ou aux premiers sous-traitants qu'il propose;
 - vi. qu'il n'est au courant d'aucune décision d'inadmissibilité ou de suspension rendue par TPSGC à son sujet.
- B) Lorsqu'un offrant est incapable de fournir les attestations exigées au paragraphe A, il doit soumettre avec son offre un [formulaire de déclaration de l'intégrité](#) dûment rempli. L'offrant doit soumettre ce formulaire au Service correctionnel du Canada avec son offre.



1.2 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Liste des noms : Tous les offrants, peu importe leur situation au titre de la Politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous :

- i. les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les offrants présentant une offre à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux présentant un offre en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les offrants présentant une offre à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Liste des noms:

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

OU

L'offrant est une société en noms collectifs

Pendant l'évaluation des offres, un offrant doit, dans les 10 jours ouvrables, informer par écrit l'autorité contractante de toute modification de la liste des noms soumise avec l'offre.

1.3 Exigences de sécurité – Documentation requise

Conformément aux exigences du Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>), l'offrant doit fournir un formulaire de demande d'inscription (FDI) dûment rempli afin que son offre puisse être considérée davantage dans le cadre du processus d'approvisionnement.

On rappelle aux offrants d'obtenir rapidement la cote de sécurité requise et, le cas échéant, les capacités en matière de sécurité. Comme il est indiqué ci-dessus, les offrants qui ne fournissent pas toutes les informations requises à la clôture des soumissions auront la possibilité de compléter les informations manquantes du FDI dans un délai fixé par le responsable de l'offre à commandes. Si ces renseignements ne sont pas fournis dans le délai établi par le responsable de l'offre à commandes (y compris toute prolongation accordée par le responsable de l'offre à commandes à sa discrétion), ou si le Canada a besoin d'autres renseignements de la part de l'offrant dans le cadre de l'évaluation de la demande d'autorisation de sécurité (c.-à-d. des renseignements qui ne sont pas exigés par le FDI), l'offrant sera tenu de soumettre ces renseignements dans le délai établi par le responsable de l'offre à commandes, qui ne sera pas inférieur à 48 heures. Si, à quelque moment que ce soit, l'offrant ne fournit pas les renseignements requis dans les délais fixés par le responsable de l'offre à commandes, son offre sera déclarée non conforme.

1.4 Statut et disponibilité du personnel

Clause du Guide des CUA M3020T (2016-01-28), Statut et disponibilité du personnel

1.5 Exigences linguistiques –bilingue



En déposant une offre, l'offrant atteste que, s'il obtient l'offre à commandes découlant de la demande d'offre à commandes, chaque personne proposée dans son offre devra pouvoir s'exprimer couramment dans les deux langues officielles du Canada (le français et l'anglais). La personne proposée doit communiquer verbalement et par écrit (le français et l'anglais) sans aide et en faisant peu d'erreurs.

1.6 Études et expérience

Clause du Guide des CCUA M3021T (2012-07-16), Études et expérience

1.7 Attestation

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'information fournie par l'offrant pour répondre aux exigences ci-dessus est exacte et complète.



PARTIE 6 - EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET D'ASSURANCES

1. Exigences relatives à la sécurité

1. Les conditions suivantes doivent être respectées avant l'émission de l'offre à commandes :
 - a) l'offrant doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7A - Offre à commandes;
2. Avant de donner accès à des renseignements de nature délicate à l'offrant, les conditions suivantes doivent être respectées :
 - a) les personnes proposées par l'offrant devant avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature délicate ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé doivent répondre aux exigences de sécurité indiquées à la partie 7 – Offre à commandes et Clauses du contrat subséquent;
 - b) les capacités en matière de sécurité de l'offrant doivent être satisfaites comme il est indiqué à la partie 7, Offre à commandes et Clauses du contrat subséquent.
3. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les offrants devraient consulter le site Web du Programme de sécurité des contrats (PSC) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.



PARTIE 7 - OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

1. Offre

1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A.

2. Exigences relatives à la sécurité

2.1 Les exigences relatives à la sécurité suivantes (LVERS et clauses connexes, tel que prévu par le PSC), s'appliquent et font partie intégrante de l'offre à commandes.

EXIGENCE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ POUR ENTREPRENEUR CANADIEN : DOSSIER TPSGC N° 21201-24-4618411

2.1.1 L'entrepreneur doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC), Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

2.1.2 Les membres du personnel de l'entrepreneur devant avoir accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS, ou à des établissements dont l'accès est réglementé, doivent TOUS détenir une cote de FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée par le PSC, TPSGC.

2.1.3 L'entrepreneur NE DOIT PAS emporter de renseignements ou de biens PROTÉGÉS hors des établissements visés; et l'entrepreneur doit s'assurer que son personnel est au courant de cette restriction et qu'il la respecte.

2.1.4 Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable du PSC, TPSGC.

2.1.5 L'entrepreneur doit respecter les dispositions :

- a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe C;
- b) du *Manuel de la sécurité des contrats* (dernière édition).

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

La présente offre à commandes est émise par le Service correctionnel du Canada (SCC). C'est pourquoi toute référence à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) ou à son ministre dans le texte intégral ou par référence dans une modalité, une condition ou une clause du document doit être interprétée comme une référence au SCC ou à son ministre.

3.1 Conditions générales

2005 (2022-12-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

4. Durée de l'offre à commandes



4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025.

4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire quatre (4) périodes à partir du 1^{er} avril 2025 jusqu'au 31 mars 2029 aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes à n'importe quel moment avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

4.2 Période de transition

L'offrant reconnaît que la nature des services fournis en vertu de l'offre à commandes exige la continuité et qu'il peut être nécessaire d'ajouter une période de transition à la fin de l'offre à commandes. L'offrant accepte que le Canada puisse, à sa discrétion, prolonger l'offre à commandes d'une période de 90 jours selon les mêmes conditions afin d'assurer la transition nécessaire. L'offrant accepte que, durant la période prolongée de l'offre à commandes, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le responsable de l'offre à commandes avisera l'offrant de la prolongation de l'offre à commandes en lui faisant parvenir un avis écrit à n'importe quel moment avant la date d'expiration de l'offre à commandes. La prolongation sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification à l'offre à commandes.

5. Responsables

5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Nom :	Sylvie Gallant
Titre :	Agente Régionale des contrats Service correctionnel du Canada
Direction générale :	AR/Finance/Gestion de matériels
Téléphone :	506-378-8724
Adresse électronique :	Sylvie.Gallant@csc-scc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. Lors de l'établissement d'une commande subséquente, le responsable de l'offre à commandes, en tant qu'autorité contractante, est responsable de toutes les questions contractuelles relatives aux commandes subséquentes individuelles passées dans le cadre de l'offre à commandes par tout utilisateur identifié.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.



Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

5.3 Représentant de l'offrant

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____ - _____ - _____
Télécopieur: _____ - _____ - _____
Courriel: _____

6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

7. Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

Service correctionnel du Canada
Région de l'atlantique – service de santé

8. Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire *Commande subséquente à une offre à commandes* ou une version électronique.

9. Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser **5 000,00\$** (taxes applicables incluses).

10. Limitation financière

Le coût total, pour le Canada, des commandes subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser le montant de _____ \$ (insérer la limite de l'offre à commandes), (taxes applicables exclues) pour le **Volet 1** et le montant de _____ \$ (insérer la limite de l'offre à commandes), (taxes applicables exclues) pour le **Volet 2** à moins d'une autorisation écrite du responsable de l'offre à commandes. L'offrant ne doit pas exécuter de travaux ou fournir des services ou des articles sur réception de commandes qui porteraient le coût total, pour le Canada à un montant supérieur au montant indiqué précédemment, sauf si une telle augmentation est autorisée.

L'offrant doit aviser le responsable de l'offre à commandes si cette somme est suffisante dès que 75 p. 100 de ce montant est engagé, ou quatre (4) mois avant l'expiration de l'offre à commandes, selon la première des deux circonstances à se présenter. Toutefois, si à n'importe quel moment, l'offrant juge que ladite limite sera dépassée, il doit en aviser aussitôt le responsable de l'offre à commandes.



11. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2022-12-01), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) Les conditions générales supplémentaires 4008 (2008-12-12) renseignement personnel et 4013 (2022-06-20) – Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place;
- e) Les conditions générales 2010B (2022-12-01) services professionnels (Complexité moyenne);
- f) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- g) l'Annexe B, Base de paiement;
- h) l'Annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- i) l'Annexe D, Exigences en matière d'assurance;
- j) l'offre de l'offrant en date du _____ (insérer la date de l'offre.)

12. Attestations et renseignements supplémentaires

12.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'offre à commandes.

13. Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.



B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

1. Énoncé des travaux

L'entrepreneur doit effectuer les travaux décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

2. Clauses et conditions uniformisées

2.1 Conditions générales

2010B (2022-12-01), Conditions générales - services professionnel (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

2.2 Conditions générales supplémentaires

4008 (2008-12-12), Conditions générales supplémentaires – Renseignements personnels s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4013 (2022-06-20) – Respect des mesures, des ordres permanents, des politiques et des règles sur place

L'entrepreneur doit se conformer et s'assurer que ses employés et ses sous-traitants se conforment à toutes les mesures de sécurité, ordres permanents, politiques et règles sur place qui sont en vigueur sur le lieu où le travail est effectué.

2.3 Remplacement d'individus spécifiques

1. Si des individus spécifiques sont identifiés dans le contrat pour exécuter les travaux, l'entrepreneur doit fournir les services de ces individus, sauf s'il n'est pas en mesure de le faire pour des motifs indépendants de sa volonté.
2. Si l'entrepreneur n'est pas en mesure de fournir les services de tout individu spécifique identifié dans le contrat, l'entrepreneur doit fournir les services d'un remplaçant qui possède les qualifications et l'expérience similaires. Le remplaçant doit satisfaire aux critères utilisés pour la sélection de l'entrepreneur et être acceptable pour le Canada. L'entrepreneur doit, le plus tôt possible, aviser l'autorité contractante du motif du remplacement de l'individu et fournir :
 - a. le nom du remplaçant proposé ainsi que ses qualifications et son expérience; et
 - b. la preuve que le remplaçant proposé possède la cote de sécurité exigée accordée par le Canada, s'il y a lieu.
3. L'entrepreneur ne doit en aucun cas permettre que les travaux soient exécutés par des remplaçants non autorisés. L'autorité contractante peut ordonner qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux. L'entrepreneur doit alors se conformer sans délai à cet ordre et retenir les services d'un autre remplaçant conformément au paragraphe 2. Le fait que l'autorité contractante n'ordonne pas qu'un remplaçant cesse d'exécuter les travaux n'a pas pour effet de relever l'entrepreneur de son obligation de satisfaire aux exigences du contrat.

3. Durée du contrat

3.1 Date de livraison

Les travaux doivent être complétés conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.



4. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

5. Paiement

5.1 Base de paiement

Les paiements seront effectués conformément à l'annexe B, Base de paiement.

5.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de _____ \$ pour le **Volet 1** et ne doit pas dépasser la somme de _____ \$ pour le **Volet 2**. Les droits de douane font l'objet d'une exemption et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
 - a. lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
 - b. quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
 - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard

5.3 Paiement Mensuel

Clause du Guide des CGUA H1008C (2008-05-12) – Paiement mensuel

5.4 Clauses du Guide des CCUA

Clause du Guide des CCUA A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client
Clause du Guide des CCUA C0710C (2007-11-30), Vérification du temps et prix contractuels
Clause du Guide des CCUA C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

5.5 Frais de déplacement et de subsistance

Il n'y a aucuns frais de déplacement et de subsistance associés au contrat.



6. Instructions pour la facturation

6.1 L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

6.2 L'original et la (1) copie doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 de la commande subséquente pour certification et paiement.

7. Assurances – exigences particulières

L'entrepreneur doit respecter les exigences en matière d'assurance prévus ici-bas. L'entrepreneur doit maintenir la couverture d'assurance exigée pendant toute la durée du contrat. Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue.

L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection. L'entrepreneur doit faire parvenir à l'autorité contractante, dans les dix (10) jours suivant la date d'attribution du contrat, un certificat d'assurance montrant la couverture d'assurance et confirmant que la police d'assurance conforme aux exigences est en vigueur. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada. L'entrepreneur doit, à la demande de l'autorité contractante, transmettre au Canada une copie certifiée de toutes les polices d'assurance applicables.

7.1 L'entrepreneur doit souscrire et maintenir pendant toute la durée du contrat une police d'assurance responsabilité civile commerciale d'un montant équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à 2 000 000\$ par accident ou par incident et suivant le total annuel.

7.2 La police d'assurance responsabilité civile commerciale doit comprendre les éléments suivants :

- a) Assuré additionnel : Le Canada est désigné comme assuré additionnel, mais seulement en ce qui concerne les responsabilités qui peuvent découler de l'exécution du contrat par l'entrepreneur. L'intérêt du Canada devrait se lire comme suit : Le Canada, représenté par le Service correctionnel Canada.
- b) Blessures corporelles et dommages matériels causés à des tiers découlant des activités de l'entrepreneur.
- c) Produits et activités complétées : Couverture pour les blessures corporelles et dommages matériels découlant de biens ou de produits fabriqués, vendus, manipulés ou distribués par l'entrepreneur, ou découlant des activités complétées par l'entrepreneur.
- d) Préjudice personnel : Sans s'y limiter, la couverture doit comprendre la violation de la vie privée, la diffamation verbale ou écrite, l'arrestation illégale, la détention ou l'incarcération et la diffamation.
- e) Responsabilité réciproque/Séparation des assurés : Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.



- f) Responsabilité contractuelle générale : La police doit, sur une base générale ou par renvoi explicite au contrat, couvrir les obligations assumées en ce qui concerne les dispositions contractuelles.
- g) Les employés et (s'il y a lieu) les bénévoles doivent être désignés comme assurés additionnels.
- h) Responsabilité de l'employeur (ou confirmation que tous les employés sont protégés par la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ou par un programme semblable).
- i) Formule étendue d'assurance contre les dommages, comprenant les activités complétées : étendre la couverture pour les dommages matériels de manière à inclure certains sinistres qui seraient autrement exclus en vertu de la clause d'exclusion usuelle de garde, de contrôle ou de responsabilité faisant partie d'une police d'assurance type.
- j) Avis d'annulation : L'entrepreneur fournira à l'autorité contractante un avis écrit de trente (30) jours avant l'annulation de la police ou tout autre changement à la police d'assurance
- k) S'il s'agit d'une police sur la base des réclamations, la couverture doit être valide pour une période minimale de douze (12) mois suivant la fin ou la résiliation du contrat.
- l) Responsabilité civile indirecte du propriétaire ou de l'entrepreneur : Couvre les dommages découlant des activités d'un sous-traitant que l'entrepreneur est juridiquement responsable de payer.

7.3 Droits de poursuite :

- 7.3.1 Conformément à l'alinéa 5 d) de la Loi sur le ministère de la Justice, L.R.C. 1993, ch. J-2, art. 1, si une poursuite est intentée par ou contre le Canada et que, indépendamment de la présente clause, l'assureur a le droit d'intervenir en poursuite ou en défense au nom du Canada à titre d'assuré additionnel désigné en vertu de la police d'assurance, l'assureur doit communiquer promptement avec le Procureur général du Canada, par lettre recommandée ou par service de messagerie, avec accusé de réception, pour s'entendre sur les stratégies juridiques.

Pour la province de Québec, envoyer à l'adresse suivante :

Directeur
Direction du droit des affaires
Bureau régional du Québec (Ottawa)
Ministère de la Justice
284, rue Wellington, pièce SAT-6042
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

Pour les autres provinces et territoires, envoyer à l'adresse suivante :

Avocat général principal
Section du contentieux des affaires civiles
Ministère de la Justice
234, rue Wellington, Tour de l'Est
Ottawa (Ontario) K1A 0H8

- 7.3.2 Une copie de cette lettre doit être envoyée à l'autorité contractante à titre d'information. Le Canada se réserve le droit d'intervenir en codéfense dans toute poursuite intentée contre le Canada. Le Canada assumera tous les frais liés à cette codéfense. Si le Canada décide de participer à sa défense en cas de poursuite intentée contre lui et qu'il n'est pas d'accord avec un règlement proposé et accepté par l'assureur de l'entrepreneur et les plaignants qui aurait pour effet de donner



lieu à un règlement ou au rejet de l'action intentée contre le Canada, ce dernier sera responsable envers l'assureur de l'entrepreneur pour toute différence entre le montant du règlement proposé et la somme adjugée ou payée en fin de compte (coûts et intérêts compris) au nom du Canada.

8. Responsabilité

L'entrepreneur est responsable de tout dommage causé par l'entrepreneur, ses employés, ses sous-traitants ou ses agents au Canada ou à tout tiers. Le Canada est responsable de tout dommage causé par lui-même, ses employés, ses agents à l'entrepreneur ou à tout tiers. Les parties conviennent qu'aucune disposition relative à la limitation de la responsabilité ou à des indemnités ne s'applique au contrat à moins d'être reproduite entièrement dans les articles de convention. Les dommages comprennent les blessures causées à des personnes (y compris les blessures entraînant le décès) ou la perte ou l'endommagement de biens (y compris les biens immobiliers) causés par ou durant l'exécution du contrat.

9. Contrôle

Dans le cas où l'entrepreneur a accès à des renseignements personnels et confidentiels qui appartiennent au Canada, au personnel du SCC ou aux détenus pour effectuer les travaux, les modalités suivantes s'appliquent :

- 9.1 L'entrepreneur garantit qu'il n'est pas assujéti au contrôle d'une entité non-résidente (p. ex. personne physique, partenariat, coentreprise, corporation, société à responsabilité limitée, société mère, affiliée ou autre).
- 9.2 L'entrepreneur devra informer le ministre de tout changement apporté au contrôle pendant la période du contrat.
- 9.3 L'entrepreneur reconnaît que le ministre a conclu le contrat en raison de la garantie et que, si celle-ci n'est pas respectée, ou si l'entrepreneur devient assujéti au contrôle d'une entité non-résidente, le ministre aura le droit de déclarer un manque au contrat, et, en conséquence, de résilier le contrat.
- 9.4 Aux termes de la présente clause, une entité non-résidente est une personne physique, un partenariat, une coentreprise, une corporation, une société à responsabilité limitée, une société mère, une société affiliée ou toute autre entité qui réside à l'extérieur du Canada.

10. Fermeture d'installations gouvernementales

- 10.1 Le personnel de l'entrepreneur est composé des employés au service de ce dernier et sont payés par l'entrepreneur en fonction des services rendus. Lorsque l'entrepreneur ou les membres du personnel de l'entrepreneur fournissent des services dans les locaux du gouvernement en vertu du contrat et qu'ils perdent l'accès à ces locaux en raison de l'évacuation ou de la fermeture d'installations gouvernementales et que, en conséquence, les travaux ne peuvent plus être effectués, le Canada n'est pas tenu responsable de payer l'entrepreneur pendant la période de fermeture.
- 10.2 Les entrepreneurs qui travaillent sur les sites du SCC doivent savoir qu'ils peuvent subir des retards ou se voir refuser l'entrée dans certains lieux et à certains moments, et ce, malgré les arrangements préalables. On suggère aux entrepreneurs d'appeler avant de se déplacer pour s'assurer qu'ils ont toujours accès aux lieux.

11. Dépistage de la tuberculose

- 11.1 Une des conditions du contrat est que l'entrepreneur ou tout employé de ce dernier qui doit entrer dans un des établissements du Service correctionnel du Canada aux fins du contrat peut devoir, à



l'entière discrétion du directeur, fournir la preuve qu'il a subi un test tuberculitique récent ainsi que les résultats de celui-ci afin que l'on connaisse son état d'infection à la tuberculose.

11.2 L'omission de fournir une preuve du test tuberculitique et les résultats de ce test peut entraîner la résiliation du contrat.

11.3 Tous les coûts liés à ce test devront être entièrement assumés par l'entrepreneur.

12. Conformité aux politiques du SCC

12.1 L'entrepreneur convient que ses agents, ses fonctionnaires et ses sous-traitants respecteront tous les règlements et toutes les politiques en vigueur sur le site où ils effectueront les travaux visés par le contrat.

12.2 Sauf disposition contraire du contrat, l'entrepreneur doit obtenir tous les permis et détenir toutes les attestations et les licences requises pour effectuer les travaux.

12.3 De plus amples détails relatifs aux politiques actuelles du SCC se trouvent sur le [site web du SCC](#), ou sur tout autre site Web du SCC conçu à cette fin.

13. Conditions de travail et de santé

13.1 Dans le présent article, « entité publique » désigne un organisme municipal, provincial ou fédéral autorisé à mettre en vigueur toute loi relative à la santé ou au travail qui s'applique à la réalisation des travaux ou à une partie de ceux-ci.

13.2 L'entrepreneur respecte toutes les lois relatives aux conditions de travail et de santé applicables à la réalisation des travaux ou à une partie de ceux-ci et exige également que tous ses sous-traitants les respectent, le cas échéant.

13.3 Si un représentant autorisé d'une entité publique demande de l'information ou effectue une inspection relativement aux travaux, l'entrepreneur doit immédiatement en informer le chargé de projet ou Sa Majesté.

13.4 La preuve de la conformité de l'entrepreneur ou de ses sous-traitants aux lois applicables à la réalisation des travaux ou à une partie de ceux-ci devra être fournie par l'entrepreneur au chargé de projet ou à Sa Majesté au moment où le chargé de projet ou Sa Majesté en feront la demande.

14. Responsabilités relatives au protocole d'identification

L'entrepreneur doit s'assurer que l'entrepreneur et chacun de ses agents, représentants ou sous-traitants (appelés représentants de l'entrepreneur pour les besoins de cette clause) respectent les exigences d'auto-identification suivantes :

14.1 Pendant l'exécution de tout travail sur un site du gouvernement du Canada, l'entrepreneur et chaque représentant de l'entrepreneur doit être clairement identifié comme tel, et ce, en tout temps;

14.2 Lorsqu'ils assistent à une réunion, l'entrepreneur et les représentants de l'entrepreneur doivent d'identifier comme tel à tous les participants de la réunion;

14.3 Si l'entrepreneur ou un représentant de l'entrepreneur doit utiliser le système de courriel du gouvernement du Canada dans le cadre de l'exécution des travaux, il doit clairement s'identifier comme étant l'entrepreneur ou un agent ou un sous-traitant de l'entrepreneur dans le bloc de signature de tous les messages électroniques qu'il enverra ainsi que dans la section Propriétés du compte de courriel. De plus, ce protocole d'identification doit être utilisé pour toute autre correspondance, communication et documentation;



14.4 Si le Canada détermine que l'entrepreneur ne se conforme pas à n'importe laquelle de ses obligations en vertu du présent article, le Canada en informera l'entrepreneur et demandera à l'entrepreneur de mettre en œuvre, sans délai, les mesures correctives appropriées pour empêcher que le problème ne se reproduise.

15. Services de règlement des différends

Les parties conviennent de faire tous les efforts raisonnables, de bonne foi, pour régler à l'amiable tout différend ou toute revendication découlant du contrat en favorisant la tenue de négociations entre leurs représentants ayant autorité pour régler les différends. Si les parties ne parviennent pas à un accord dans les 25 jours ouvrables après le signalement initial du litige, par écrit, auprès de l'autre partie, l'une ou l'autre partie peut communiquer avec le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) pour demander des services de règlement des différends/de médiation. Le BOA peut être joint par courriel, à l'adresse boa.opo@boa-opo.gc.ca, par téléphone au 1-866-734-5169, ou par l'entremise du [site Web du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement](#), à l'[adresse courriel du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement](#). Pour de plus amples renseignements sur les services du BOA, veuillez consulter le [Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement](#) ou le [site Web du BOA](#).

16. Administration du contrat

Le Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA) a été mis sur pied par le gouvernement du Canada de manière à offrir aux soumissionnaires canadiens un moyen indépendant de déposer des plaintes liées à l'attribution de certains contrats fédéraux, sans égard à leur valeur. Si vous avez des préoccupations au sujet de l'administration d'un contrat du gouvernement fédéral, vous pouvez communiquer avec le BOA par courriel, à l'[adresse courriel du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement](#), par téléphone au 1-866-734-5169, ou par l'entremise l'entremise du [site Web du Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement](#). Pour de plus amples renseignements sur les services du BOA, veuillez consulter le [Règlement concernant l'ombudsman de l'approvisionnement](#) ou le [site Web du BOA](#).

17. Guide d'information pour les entrepreneurs

Avant le début des travaux, l'entrepreneur atteste que ses employés ou les employés de ses sous-traitants, travaillant sous contrat pour le SCC, liront le ou les modules qui les concernent et conserveront la ou les listes de vérification signées figurant sur le site Web du SCC « Guide d'information pour les entrepreneurs » à l'adresse suivante : www.bit.do/SCC-FR



ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

Le Service correctionnel du Canada (SCC) doit fournir des interventions de prévention, comme des possibilités d'apprentissage et des services de soutien, afin de réduire la transmission de maladies infectieuses aux détenus sous responsabilité fédérale au Nouveau-Brunswick (Volet 1) et en Nouvelle-Écosse (Volet 2) en fonction des besoins. Le travail comprendra ce qui suit.

1.1 Contexte :

Le Service correctionnel du Canada (SCC) est l'organisme fédéral responsable de l'administration des peines d'emprisonnement de deux ans et plus imposées par les tribunaux. Le SCC est responsable de la gestion des établissements de divers niveaux de sécurité et de la surveillance des délinquants en liberté sous condition dans la collectivité.

Le SCC compte trois niveaux de gestion : administration centrale, administrations régionales et bureaux de libération conditionnelle en établissements et de district. L'administration centrale, située à Ottawa, veille à la planification générale ainsi qu'à l'élaboration des politiques de SCC, alors que les bureaux régionaux mettent en œuvre les activités du SCC dans leur région respective.

Les Services de santé du SCC permettent au SCC de réaliser sa mission et son mandat en offrant aux clients des services de santé efficaces et efficaces qui favorisent la responsabilité des clients en faisant la promotion de la réinsertion sociale saine et en contribuant à des collectivités sécuritaires.

Les Services de santé du SCC considèrent le temps passé en détention comme une occasion importante d'intervenir et d'améliorer la santé de notre population. Conformément à son programme de transformation, le SCC reconnaît que les résultats pour la santé sont une responsabilité partagée entre les fournisseurs de services et les détenus. Les détenus doivent prendre des responsabilités et prendre des mesures proactives pour protéger leur santé, notamment en ce qui concerne l'importance d'adopter des pratiques de réduction des méfaits, d'éducation en matière de modes de vie sains, de sensibilisation à la toxicomanie et de soutien à la prévention des maladies infectieuses, afin d'améliorer la santé des clients lorsqu'ils sont en détention, puisqu'il y a des avantages potentiels pour tous les Canadiens.

Les Services de santé du SCC ont récemment adopté un modèle de soins centré sur le patient, le plaçant au centre, visant à intervenir pour lui donner plus de confiance en lui et à lui permettre d'accroître ses connaissances en matière de santé afin de le persuader de réduire ses comportements à risque et d'adopter un mode de vie sain.

Le Service correctionnel du Canada a pour mandat d'aider les clients à prévenir et à gérer les problèmes de santé chroniques. Les interventions de promotion de la santé telles que l'éducation, la sensibilisation et le soutien sur des sujets tels que les pratiques de réduction des risques, la toxicomanie et la transmission de maladies infectieuses sont des activités essentielles pour prévenir et gérer les problèmes de santé. De nombreuses personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie ou de dépendance sont également victimes de stigmatisation et de discrimination. Il reste encore beaucoup à apprendre sur les complexités de la toxicomanie et de la dépendance.

Le SCC a également pour politique de fournir aux clients un accès à des organisations de services externes dans l'éventualité d'une continuité des soins, de même que du soutien communautaire après leur mise en liberté. Les liens au sein de la communauté et la participation à des activités significatives peuvent contribuer à réduire le risque qu'une personne ait des problèmes de toxicomanie ou de dépendance.

1.2 Objectifs :

Le premier objectif est de fournir aux détenus fédéraux du Nouveau-Brunswick (Volet 1) et de la Nouvelle-Écosse (Volet 2) des services d'éducation et de soutien centrés sur les clients sur les thèmes de la réduction des méfaits associés à la transmission des maladies transmissibles sexuellement et par le



sang, la toxicomanie et à la dépendance afin de prévenir les conséquences négatives de la toxicomanie et d'améliorer la santé sur une base **au fur et à mesure des demandes.**

Le deuxième objectif est de fournir des interventions de prévention telles que des occasions d'apprentissage pédagogique et des services de soutien aux clients afin de réduire la transmission de maladies infectieuses telles que le VIH, l'hépatite C, les Infections Transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS) ainsi qu'aider les clients, lorsque requis avec la gestion de maladies infectieuses **au fur et à mesure des demandes.** Les services seront fournis en collaboration avec les équipes de soins de santé directement aux détenus au moyen de stratégies dépourvues de jugement et non coercitives afin d'améliorer les compétences et les connaissances des clients pour leur permettre de vivre plus en sécurité et en meilleure santé.

1.3 Tâches :

Lorsque les services sont requis, le responsable du projet décidera de passer une offre à commande. L'offrant, sur demande, exécutera les détails de l'offre à commande, de la manière qui suit :

- a. Fournir des services de prévention et d'éducation relativement aux maladies infectieuses fondés sur des données probantes à la population carcérale régulière, ainsi qu'un soutien et une gestion individuels aux détenus atteints d'hépatite et séropositifs résidant dans les établissements mentionnés ci-dessus.
- b. Fournir des services d'éducation et de prévention fondés sur des données probantes à la population carcérale régulière ainsi qu'un soutien et une gestion individuels afin de réduire les maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang dans le contexte de la toxicomanie et d'autres comportements à risque élevés pour la santé aux détenus résidant dans les établissements mentionnés ci-dessus.
- c. Coordonner les dates des activités énumérées ci-dessous avec les équipes de soins de santé respectives des établissements mentionnés ci-dessus, avec un préavis d'au moins 30 jours, et présenter au responsable du projet des renseignements sur tout élément nécessaire ou apporté dans l'établissement afin de s'assurer que les exigences de sécurité sont remplies.

1.4 Livrables :

La prestation du programme et l'élaboration du curriculum, pour chaque établissement, doivent comprendre les éléments suivants :

- a. Visiter et fournir du matériel de soutien et de promotion pour la marche annuelle du sida dans les établissements fédéraux du Nouveau-Brunswick (Volet 1) et de la Nouvelle-Écosse (Volet 2). L'offrant fournira deux employés et/ou des bénévoles pour assister aux activités de la Journée de la marche du sida avec les détenus et participer à leurs activités.
- b. Présenter un atelier d'une demi-journée sur l'hépatite et le VIH/sida et fournir des ressources de sensibilisation telles que des affiches et des brochures. Le contenu des ateliers donnera un aperçu de l'hépatite et du VIH au Nouveau-Brunswick (Volet 1), en Nouvelle-Écosse (Volet 2), au Canada et dans le monde. Ces ateliers peuvent avoir pour objectif de dispenser les modules du Programme d'éducation et d'entraide par les pairs, ainsi que par la formation continue des conseillers et bénévoles du Programme d'éducation et d'entraide par les pairs. Le Programme d'éducation et d'entraide par les pairs est un programme élaboré par le SCC qui sera disponible au contractant aux fins d'exécution du programme. Un atelier d'une demi-journée dure 3 heures.
- c. Présenter deux ateliers d'une demi-journée distincts sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang aux détenus. Le contenu des ateliers donnera un aperçu des facteurs de risque faible et élevé de contracter ces maladies infectieuses, de la



manière de prévenir la transmission des infections et des renseignements sur les tests. Un atelier d'une demi-journée dure 3 heures.

- d. Fournir deux ateliers distincts d'une demi-journée sur les initiatives de réduction des méfaits et l'utilisation sans risque de drogues, notamment les effets de la dépendance et de la consommation problématique de substances, afin de réduire les maladies transmissibles par le sang telles que le VIH/sida et l'hépatite C et de réduire le taux de décès découlant de surdosage et la stigmatisation. Un atelier d'une demi-journée dure 3 heures.
- e. Fournir deux réunions de soutien individuelles distinctes avec les détenus séropositifs ou atteints d'hépatite dans chacun des établissements. La durée de ces séances sera de trois heures et pourra accueillir jusqu'à trois détenus par séance. Tout doit être mis en œuvre pour utiliser ces séances de soutien. Toutefois, si aucun délinquant séropositif ou atteint d'hépatite ne demande de l'aide, ces séances peuvent être utilisées à des fins d'éducation ou de sensibilisation.
- f. Fournir quatre réunions de soutien de groupe distinctes pour les clients dépendants, y compris des stratégies d'autogestion dans chaque établissement. La durée de ces séances sera de trois heures et pourra accueillir jusqu'à dix clients par séance. Tout doit être mis en œuvre pour utiliser ces séances de soutien. Toutefois, si aucun délinquant ne demande de l'aide, ces séances peuvent être utilisées à des fins d'éducation ou de sensibilisation.
- g. À la demande du responsable du projet, participer aux activités et aux comités liés à l'amélioration de la qualité, à la sécurité des patients et à l'agrément au sein de l'administration régionale ou des établissements.
- h. Fournir des ouvrages documentaires novateurs et interactif pour chaque séance afin d'éduquer et de faire participer tous les participants dotés de capacités et de styles d'apprentissage variés en collaboration avec le responsable du projet en vue de s'assurer que tout le matériel est adapté à l'environnement correctionnel et répond aux exigences de sécurité.
- i. Avec chaque facture, fournir un rapport écrit de chaque séance, qui présente en détail les points suivants :
 1. la date de la prestation de chaque séance ou atelier
 2. le nombre de participants
 3. un sommaire des activités et des sujets abordés

Avec la dernière facture, les renseignements supplémentaires suivants doivent être inclus :

4. les commentaires, y compris les points positifs et les points à améliorer
5. des recommandations pour la prestation de programmes à venir
6. un rapport définitif résumant l'ensemble du projet

1.5 Lieu de travail :

a. L'entrepreneur doit exécuter les travaux aux établissements suivants :

Volet 1 :

- à l'Établissement Atlantique, Renous (N.-B.);
- au complexe pénitentiaire de Dorchester, secteurs à sécurité moyenne et à sécurité minimale (Dorchester, NB).

Volet 2 :

- à l'Établissement Nova pour femmes, Truro (N.-É.);
- à l'Établissement Springhill, Springhill (N.-É.).



b. Déplacement

Des déplacements aux endroits suivants seront nécessaires pour l'exécution des travaux dans le cadre de cette demande d'offre à commandes. Tous les frais liés au déplacement doivent être inclus dans votre tarif tout-compris par atelier/session/heure :

Volet 1 :

Établissements	Adresse
Établissement Atlantique	13175, route 8, case postale 12 Renous (N.-B.) E9E 2E1
Complexe pénitentiaire de Dorchester	4902/4902A, rue Main Dorchester (N.-B.) E4K 2Y9

Volet 2 :

Établissements	Adresse
Établissement Nova pour femmes	180 rue James Truro (N.-É.) B2N 6R8
Établissement Springhill	330 rue McGee Springhill (N.-É.) B0M 1X0

1.6 Langue de travail :

L'offrant doit effectuer tous les travaux dans les deux langues officielles. L'offrant doit donner les séances individuelles en français ou en anglais, selon le choix de la personne, et animer les séances de groupe ou les ateliers dans un format bilingue et en veillant à ce que le matériel soit également accessible en français et en anglais.

1.7 Annulation de séances :

En raison de la nature de l'environnement dans lequel les programmes seront présentés, les dates prévues des séances pourront être modifiées pour cause d'urgences à l'établissement, comme un isolement cellulaire, une fermeture en raison des conditions météorologiques, des exigences de sécurité ou d'autres situations d'urgence, et ce, sans frais supplémentaires pour le SCC. En pareils cas, le responsable du projet ou son représentant enverra un avis de 24 heures à l'offrant et les séances seront reportées. Si l'offrant doit annuler une séance, la date de la séance doit être changée et remplacée dans les trois semaines, advenant qu'une séance soit toujours nécessaire.

1.8 Horaire de travail :

Au cas où l'établissement serait en mode d'isolement cellulaire ou en cas de grève, les parties conviennent que l'offrant sera responsable d'appeler l'établissement le jour de la séance prévue pour s'assurer que l'établissement est ouvert. Si l'offrant appelle et est informé que l'établissement est ouvert, mais que, lorsqu'il arrive, l'établissement est en isolement cellulaire, l'offrant est alors payé conformément à la base de paiement. L'offrant recevra une liste de tous les numéros de téléphone des établissements qu'il visitera.

1.9 Autorisation :

L'offrant ne peut pas entreprendre les travaux avant d'avoir reçu l'autorisation du responsable du projet. Tout le travail sera exécuté sous réserve de l'inspection et de l'acceptation par le responsable du projet.



ANNEXE B - BASE DE PAIEMENT PROPOSÉE

La base de paiement suivante s'appliquera à toute commande subséquente émise en vertu de l'offre à commande.

Instructions aux soumissionnaires :

- Cette exigence est divisée en deux (2) volets. Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour un (1) volet ou pour les deux (2) volets. Les soumissionnaires doivent se référer à l'annexe B – Modalités de paiement pour connaître le niveau d'effort estimé pour chaque volet.
- Le SCC peut attribuer jusqu'à deux (2) offre à commandes dans le cadre de ce processus de demande de propositions : un (1) offre à commande pour le Nouveau-Brunswick et un (1) offre à commande pour la Nouvelle-Écosse.
- L'offrant peut présenter une offre pour un ou plusieurs volets de services, selon sa capacité à fournir les ressources requises.
- Exemples pour plus de clarté :
 - Si trois (3) soumissionnaires soumettent des offres pour le volet 1, l'offre conforme la plus basse se verra attribuer le volet 1.
 - Si cinq (5) soumissionnaires soumettent des offres pour le volet 2, l'offre conforme la plus basse se verra attribuer le volet 2.

1.0 Services professionnels offerts à un taux fixe :

Pour les services demandés par Canada, Canada payera le Contractant au taux fixe tel que stipulé dans le contrat basé sur les taux tout compris indiqués dans cette annexe, taxes applicables en sus.

VOLET 1 – Nouveau-Brunswick :

1.1 Pour la période du 1er avril, 2024 au 31 mars 2025

		(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables				
a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique	Prix par évènement, y compris le matériel		
	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne	_____ \$	1	_____ \$
	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	_____ \$	1	_____ \$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique	Prix par atelier, y compris le matériel		
	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne	_____ \$	1	_____ \$
	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	_____ \$	1	_____ \$



c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$	2	_____ \$
		_____ \$	2	_____ \$
		_____ \$	2	_____ \$
		_____ \$		_____ \$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$	2	_____ \$
		_____ \$	2	_____ \$
		_____ \$	2	_____ \$
		_____ \$		_____ \$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$	2	_____ \$
		_____ \$	2	_____ \$
		_____ \$	2	_____ \$
		_____ \$		_____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$	4	_____ \$
		_____ \$	4	_____ \$
		_____ \$	4	_____ \$
		_____ \$		_____ \$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure _____ \$	10	_____ \$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2024-2025 (somme de tous les prix calculés)				_____ \$

VOLET 2 – Nouvelle-Écosse :

1.2 Pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables			



a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par événement, y compris le matériel _____\$ _____\$	1 1	_____\$ _____\$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$	1 1	_____\$ _____\$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$	2 2	_____\$ _____\$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$	2 2	_____\$ _____\$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par séance, y compris le matériel _____\$ _____\$	2 2	_____\$ _____\$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par séance, y compris le matériel _____\$ _____\$	4 4	_____\$ _____\$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure _____\$	10	_____\$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2024-2025 (somme de tous les prix calculés)				_____\$



2.0 Options de prolongation de la période de l'offre à commandes :

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période de l'offre à commandes en accord avec l'Article < À insérer à l'attribution de l'offre à commandes > de l'offre à commande originale, option de prolongation de l'offre à commandes, le Contractant sera payé à un taux fixe – tout inclus selon la table suivante, taxes en sus, pour le travail et services requis en lien avec toute commande subséquente à l'offre à commande résultant de la prolongation de l'offre à commandes.

3.0 Services Professionnels offerts à un taux fixe:

Pour les services demandés par Canada, Canada payera le Contractant au taux fixe tel que stipulé dans le contrat basé sur les taux tout compris indiqués dans cette annexe, taxes applicables en sus.

VOLET 1 – Nouveau-Brunswick

3.1 Année d'Option 1 Pour la période du 1^{er} avril, 2025 au 31 mars, 2026

		(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables				
a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par évènement, y compris le matériel _____\$ _____\$ _____\$	1 1 1	_____\$ _____\$ _____\$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$ _____\$	1 1 1	_____\$ _____\$ _____\$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$ _____\$	2 2 2	_____\$ _____\$ _____\$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$	2 2	_____\$ _____\$



	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	_____ \$	2	_____ \$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$	2	_____ \$
	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne	_____ \$	2	_____ \$
	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	_____ \$	2	_____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$	4	_____ \$
	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne	_____ \$	4	_____ \$
	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	_____ \$	4	_____ \$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure _____ \$	10	_____ \$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2025-2026 (somme de tous les prix calculés)				_____ \$

VOLET 2 – Nouvelle-Écosse

3.2 Année d'Option 1 Pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

		(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables				
a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par événement, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	1 1	_____ \$ _____ \$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	1 1	_____ \$ _____ \$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$	2	_____ \$



	Établissement Springhill	_____ \$	2	_____ \$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	2 2	_____ \$ _____ \$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	2 2	_____ \$ _____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	4 4	_____ \$ _____ \$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure _____ \$	10	_____ \$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2025-2026 (somme de tous les prix calculés)				_____ \$

4.0 Services Professionnels offerts à un taux fixe :

Pour les services demandés par Canada, Canada payera le Contractant au taux fixe tel que stipulé dans le contrat basé sur les taux tout compris indiqués dans cette annexe, taxes applicables en sus.

VOLET 1 – Nouveau-Brunswick

4.1 Année d'Option 2 Pour la période du 1^{er}, avril 2026 au 31 mars, 2027

		(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables				
a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne	Prix par évènement, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	1 1	_____ \$ _____ \$



	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	_____ \$	1	_____ \$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	1 1 1	_____ \$ _____ \$ _____ \$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	2 2 2	_____ \$ _____ \$ _____ \$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	2 2 2	_____ \$ _____ \$ _____ \$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	2 2 2	_____ \$ _____ \$ _____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	4 4 4	_____ \$ _____ \$ _____ \$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure _____ \$	10	_____ \$



COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2026-2027 (somme de tous les prix calculés)	_____ \$
---	----------

VOLET 2 – Nouvelle-Écosse

4.2 Année d'Option 2 Pour la période du 1er avril 2026 au 31 mars 2027

		(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables				
a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par évènement, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	 1 1	 _____ \$ _____ \$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	 1 1	 _____ \$ _____ \$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	 2 2	 _____ \$ _____ \$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	 2 2	 _____ \$ _____ \$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	 2 2	 _____ \$ _____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	 4 4	 _____ \$ _____ \$
g)		Prix de l'heure		



Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	_____ \$	10	_____ \$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2026-2027 (somme de tous les prix calculés)			_____ \$

5.0 Services Professionnels offerts à un taux fixe:

Pour les services demandés par Canada, Canada payera le Contractant au taux fixe tel que stipulé dans le contrat basé sur les taux tout compris indiqués dans cette annexe, taxes applicables en sus.

VOLET 1 – Nouveau-Brunswick

5.1 Année d'Option 3 Pour la période du 1^{er}, avril 2027 au 31 mars, 2028

		(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables				
a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par évènement, y compris le matériel _____\$ _____\$ _____\$	1 1 1	_____\$ _____\$ _____\$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$ _____\$	1 1 1	_____\$ _____\$ _____\$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$ _____\$	2 2 2	_____\$ _____\$ _____\$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____\$ _____\$ _____\$	2 2 2	_____\$ _____\$ _____\$



e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$	2	_____ \$
		_____ \$	2	_____ \$
		_____ \$	2	_____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$	4	_____ \$
		_____ \$	4	_____ \$
		_____ \$	4	_____ \$
		_____ \$		_____ \$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure _____ \$	10	_____ \$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2027-2028 (somme de tous les prix calculés)				_____ \$

VOLET 2 – Nouvelle-Écosse

5.2 Année d'Option 3 Pour la période du 1er avril 2027 au 31 mars 2028

		(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables				
a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par évènement, y compris le matériel _____ \$	1	_____ \$
		_____ \$	1	_____ \$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$	1	_____ \$
		_____ \$	1	_____ \$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance)	Prix par atelier, y compris le matériel		



	Établissement Nova	_____ \$	2	_____ \$
	Établissement Springhill	_____ \$	2	_____ \$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance)	Prix par atelier, y compris le matériel		
	Établissement Nova	_____ \$	2	_____ \$
	Établissement Springhill	_____ \$	2	_____ \$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance)	Prix par séance, y compris le matériel		
	Établissement Nova	_____ \$	2	_____ \$
	Établissement Springhill	_____ \$	2	_____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance)	Prix par séance, y compris le matériel		
	Établissement Nova	_____ \$	4	_____ \$
	Établissement Springhill	_____ \$	4	_____ \$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure		_____ \$
		_____ \$	10	_____ \$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2027-2028 (somme de tous les prix calculés)				_____ \$

6.0 Services Professionnels offerts à un taux fixe:

Pour les services demandés par Canada, Canada payera le Contractant au taux fixe tel que stipulé dans le contrat basé sur les taux tout compris indiqués dans cette annexe, taxes applicables en sus.

VOLET 1 – Nouveau-Brunswick

6.1 Année d'Option 4 Pour la période du 1^{er}, avril 2028 au 31 mars, 2029

	(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables			



a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par événement, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	1 1 1	_____ \$ _____ \$ _____ \$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	1 1 1	_____ \$ _____ \$ _____ \$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	2 2 2	_____ \$ _____ \$ _____ \$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	2 2 2	_____ \$ _____ \$ _____ \$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$ _____ \$ _____ \$	2 2 2	_____ \$ _____ \$ _____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Atlantique Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité moyenne	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	4 4	_____ \$ _____ \$



	Pénitencier Dorchester – secteur à sécurité minimale	_____ \$	4	_____ \$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure _____ \$	10	_____ \$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2028-2029 (somme de tous les prix calculés)				_____ \$

VOLET 2 – Nouvelle-Écosse

6.2 Année d'Option 4 Pour la période du 1er avril 2028 au 31 mars 2029

		(A) Frais tout compris	(B) Quantité estimée	Prix calculé (A x B)
1. Livrables				
a)	Assister à et aider à une activité de marche annuelle pour le sida par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par évènement, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	1 1	_____ \$ _____ \$
b)	Présenter un atelier de sensibilisation à l'hépatite et au VIH/sida d'une demi-journée par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	1 1	_____ \$ _____ \$
c)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la prévention des maladies infectieuses transmissibles sexuellement et par le sang par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	2 2	_____ \$ _____ \$
d)	Présenter deux ateliers d'une demi-journée sur la dépendance et la consommation sécuritaire de drogues, y compris les stratégies de réduction des méfaits par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova Établissement Springhill	Prix par atelier, y compris le matériel _____ \$ _____ \$	2 2	_____ \$ _____ \$
e)	Présenter deux séances individuelles de soutien au VIH/sida ou deux séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance) Établissement Nova	Prix par séance, y compris le matériel _____ \$	2	_____ \$



	Établissement Springhill	_____ \$	2	_____ \$
f)	Présenter quatre séances de soutien individuelles sur la dépendance et l'autogestion ou quatre séances d'éducation et de sensibilisation par établissement (3 heures par séance)	Prix par séance, y compris le matériel		
	Établissement Nova	_____ \$	4	_____ \$
	Établissement Springhill	_____ \$	4	_____ \$
g)	Participer aux activités ou aux comités relatifs à l'amélioration de la qualité, la sécurité des patients et l'agrément pendant environ 10 heures	Prix de l'heure		_____ \$
		_____ \$	10	_____ \$
COÛT ESTIMATIF TOTAL POUR 2028-2029 (somme de tous les prix calculés)				_____ \$

7.0 Taxes applicables

- (a) Dans l'offre à commandes, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas les taxes applicables, selon le cas, à moins d'indication contraire. Les taxes applicables s'ajoutent au prix mentionné et seront payées par le Canada.
- (b) Le montant estimé des taxes applicables de « À insérer à l'attribution de l'offre à commandes » \$ est compris dans le coût total estimé qui figure à la page 1 de la présente offre à commandes. Les taxes applicables seront comprises dans toutes les factures et dans toutes les demandes d'acomptes à titre d'article distinct. Tous les articles détaxés ou exemptés, ou auxquels les taxes ne s'appliquent pas, devront apparaître ainsi sur toutes les factures. L'offrant accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le montant des taxes applicables acquittées ou exigibles.



ANNEXE C - LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ

DSD-ATL5773



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 21201-24-4618411
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE			
1. Originating Government / Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine		2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction	
csc		Health Services	
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance		3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail BBSTI, Harm Reduction & Addiction - Education, prevention and support services for Federal institutions in New Brunswick			
5. a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
5. b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis			
6. a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c.) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c.)		<input type="checkbox"/> No / Non	<input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui
6. b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted. Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non	<input type="checkbox"/> Yes / Oui
7. a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès			
Canada <input checked="" type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>	
7. b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion			
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input checked="" type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>			
Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/>	Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/>	Restricted to / Limité à : <input type="checkbox"/>	
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	
7. c) Level of information / Niveau d'information			
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input checked="" type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input checked="" type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>	

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité





DSD-ATL5773



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat 21201-24-4616411
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART A (continued) / PARTIE A (suite)	
8. Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? If Yes, indicate the level of sensitivity. Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
9. Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets? Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate? Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel : Document Number / Numéro du document :	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)	
10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis	
<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS / COTE DE FIABILITÉ <input type="checkbox"/> TOP SECRET- SIGINT / TRÈS SECRET - SIGINT <input type="checkbox"/> SITE ACCESS / ACCÈS AUX EMPLACEMENTS Special comments / Commentaires spéciaux : _____ NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided. REMARQUE : Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/> SECRET / SECRET <input type="checkbox"/> NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/> TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET
10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work? Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail? If Yes, will unscreened personnel be escorted? Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui <input type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)	
INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS	
11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises? Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets? Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
PRODUCTION	
11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises? Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)	
11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data? Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency? Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?	<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui

TBS/SCT 350-103/2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité





DSD-ATL5773



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat

21201-24-4618411

Security Classification / Classification de sécurité

Unclassified

PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form **online** (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
NA																
Information / Assets																
Personnel / Clients																
Production																
IT Media / Support IT																
IT Link / Lien électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La description du travail visé par la présente L'VERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

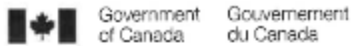
If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.

12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?
 La documentation associée à la présente L'VERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE? No / Non Yes / Oui

If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).



DSD-ATL5773



Contract Number / Numéro du contrat 21201-24-4618411
Security Classification / Classification de sécurité Unclassified

PART D - AUTHORIZATION / PARTIE D - AUTORISATION			
13. Organization Project Authority / Chargé de projet de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Renée Gagnon	Title - Titre Regional Manager Public Health	Signature Gagnon, Renee <small>Digitally signed by Gagnon, Renee Date: 2023.11.29 15:07:48 -0507</small>	
Telephone No. - N° de téléphone (506) 227-8650	Facsimile No. - N° de télécopieur (506) 851-4077	E-mail address - Adresse courriel renee.gagnon@psc-scc.gc.ca	Date
14. Organization Security Authority / Responsable de la sécurité de l'organisme			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Dominic St-Denis	Title - Titre Contracting Security Analyst	Signature StDenis, Dominic <small>Digitally signed by StDenis, Dominic DN: cn=CA, ou=SCC, ou=SCC, ou=C St-Denis, Dominic Reason: I am the author of the signature Date: 2023.12.02 10:24:50 AM Post-POP Signature: 10:27</small>	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	E-mail address - Adresse courriel	Date
15. Are there additional instructions (e.g. Security Guide, Security Classification Guide) attached? Des instructions supplémentaires (p. ex. Guide de sécurité, Guide de classification de la sécurité) sont-elles jointes?			<input checked="" type="checkbox"/> No Non <input type="checkbox"/> Yes Oui
16. Procurement Officer / Agent d'approvisionnement			
Name (print) - Nom (en lettres moulées)	Sylvie Gallant Regional Contracting Officer / Agente régionale des contrats Regional Headquarters Atlantic / Administratrice régionale Atlantique Correctional Service Canada / Service correctionnel Canada Ph / Tél: 206-378-8724 Email / Courriel: sylvie.gallant@psc- scc.gc.ca	Signature Sylvie Gallant	Date December 20, 2023
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur	Adresse courriel	Date
17. Contracting Security Authority / Autorité contractante en matière de sécurité			
Name (print) - Nom (en lettres moulées) Patrick Gaudreau-Ritlop Contract Security Officer Patrick.Gaudreau-Ritlop@tps-gc-pwgs-c.gc.ca	Title - Titre	Signature GaudreauRi tlop, Patrick <small>Digitally signed by GaudreauRitlop, Patrick Date: 2023.12.28 14:57:02 -05'00'</small>	Date December 28, 2023
	E-mail address - Adresse courriel	Date	Date

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité
--





ANNEXE D - CRITÈRES D'ÉVALUATION

1.0 Évaluation technique

1.1 Les éléments suivants de l'offre sont évalués et cotés selon les critères d'évaluation énoncés ci-après.

- Critères techniques obligatoires

Il est impératif que les offres répondent à chacun de ces critères pour démontrer leur respect des exigences.

1.2 TOUTE EXPÉRIENCE QUI N'EST PAS APPUYÉE PAR DES DONNÉES COMPLÉMENTAIRES POUR PRÉCISER OÙ, QUAND ET COMMENT ELLE A ÉTÉ ACQUISE ENTRAÎNERA LE REJET DE L'EXPÉRIENCE EN QUESTION AUX FINS DE L'ÉVALUATION.

1.3 Tous les exemples d'expérience doivent être strictement liés au travail. Les périodes d'études et de formation ne seront pas prises en considération, à moins d'indication contraire.

1.4 Il faut prouver son expérience en décrivant des projets et/ou emplois antérieurs, qu'ils soient terminés ou en cours.

1.5 Des références doivent être fournies pour chaque projet ou expérience de travail.

- I. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que fonctionnaire**, la référence doit être un fonctionnaire qui jouait un rôle de supervision par rapport à la ressource proposée au cours de la période d'emploi mentionnée.
- II. Lorsque la ressource proposée a acquis l'expérience énoncée au sein d'un organisme ou ministère fédéral canadien **en tant que consultant**, la référence doit être le fonctionnaire chargé du projet dans le cadre duquel la ressource proposée a acquis l'expérience.
- III. Les références doivent être présentées selon le format suivant :
 - a. Nom;
 - b. Organisme;
 - c. Numéro de téléphone actuel; et
 - d. Adresse courriel si disponible.

1.6 Présentation de la réponse

- I. Afin de faciliter l'évaluation des offres, il est recommandé que les offrants abordent, dans leur offre, les critères obligatoires dans l'ordre où ils apparaissent dans le tableau Critères d'évaluation, en utilisant la numérotation présentée.
- II. De plus, les offrants sont avisés que le nombre de mois d'expérience mentionné pour un projet ou une expérience dont le délai chevauche le délai d'un autre projet ou d'une autre expérience ne sera pris en considération qu'une seule fois. Par exemple, la durée du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; la durée du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002. Le nombre total de mois d'expérience pour ces deux projets est de sept (7) mois.
- III. Pour les exigences qui demandent un nombre précis d'années d'expérience (p.ex., 2 ans), le SCC ne tiendra pas compte des renseignements sur l'expérience si l'offre technique ne donne pas le mois et l'année, tel qu'exigé, pour la date de début et la date de fin de l'expérience alléguée.



- IV. Le Canada n'évaluera que la période au cours de laquelle la ressource a réellement travaillé au projet ou aux projets (de la date de début indiquée pour la ressource jusqu'à la date de fin), plutôt qu'à partir de la date de début et de fin générale d'un projet ou d'un groupe de projets auxquels la ressource a participé.

CRITÈRES OBLIGATOIRES :

1. Les propositions DOIVENT être conformes aux exigences obligatoires suivantes. Les propositions doivent être appuyées par suffisamment de détails, surtout lorsqu'une preuve est requise en vertu d'une exigence obligatoire. Les propositions qui ne sont pas conformes aux exigences obligatoires seront rejetées.

2. Les critères obligatoires d'évaluation sont les suivants :

ATTENTION PROPOSANTS : VEUILLEZ INDIQUER LES NUMÉROS DES PAGES PERTINENTES DE VOTRE PROPOSITION OÙ SONT TRAITÉES LES QUESTIONS SELON LES CRITÈRES CI-DESSOUS.

		POUR FINS D'ÉVALUATION UNIQUEMENT			
	Exigence	No de page	Conforme	Non conforme	Observations
1.	<p>Fournir la preuve que le proposant est un organisme avec un mandat d'offrir du soutien, de la formation et de la sensibilisation concernant le VIH/SIDA, Infections transmises sexuellement et par le sang (ITSS) et la dépendance dans le cadre des programmes et services dont il fait la prestation.</p> <p>L'offrant doit envoyer une copie de son mandat pour montrer la preuve de l'exigence obligatoire ci-dessous avec son offre.</p>				
2.	<p>Fournir la preuve qu'il a au moins 3 années d'expérience dans la prestation des programmes en VIH/SIDA, ITSS et la dépendance.</p> <p>L'offrant doit fournir la preuve de l'exigence obligatoire ci-dessus avec son offre en fournissant un curriculum vitae détaillant son expérience.</p>				
3.	<p>L'offrant doit démontrer qu'il peut fournir des services en anglais et en français.</p>				

ANNEXE E – Programme de sécurité des contrats (PSC) pour les entités juridiques canadiennes



DEMANDE D'INSCRIPTION (DI) pour les entités juridiques canadiennes

Veillez consulter le document ci-joint.